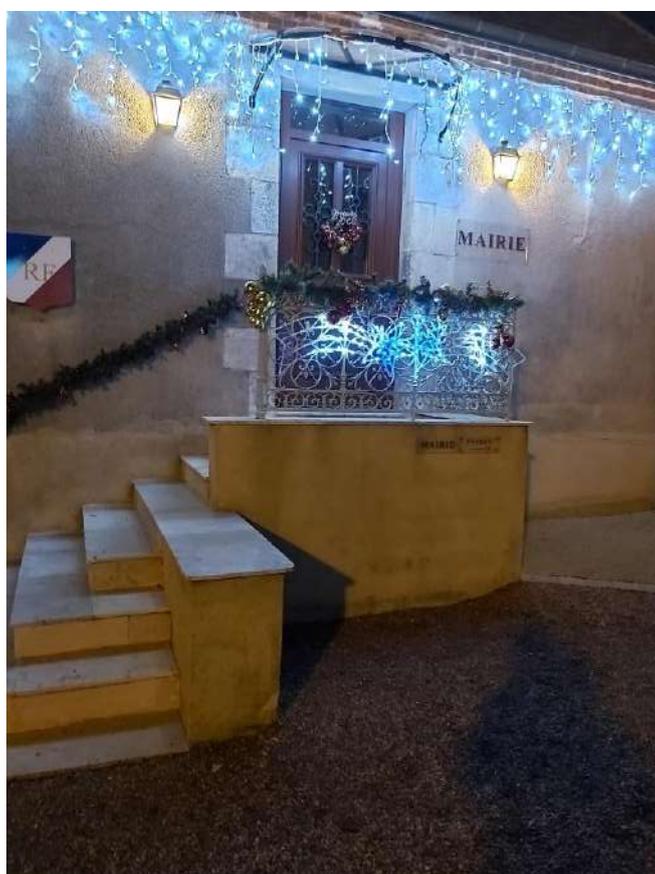


Votre Bulletin Municipal



Année 2019 - Décembre



Mairie : Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

de 09h00 à 12h30
et de 13h30 à 17h00

Contacts

Téléphone : 02 54 30 81 28 / Télécopie : 02 54 30 97 71

Courriel : mairie.mouhers@wanadoo.fr

SOMMAIRE

1 - Achats et travaux

2 - Manifestations passées

3 - Manifestations à venir

4 - Etat civil

5 - Informations locales

6 - Informations utiles

7 - Jeux



Mesdames, Messieurs,

Une année qui passe, rien de plus banal, plus automatique, et pourtant même les plus blasés d'entre nous ne peuvent s'empêcher de voir, dans cette année d'un nouveau millésime, le germe d'un peu d'espoir d'une chance future et le début d'un nouvel optimisme.

Je voudrais, à l'occasion de ce nouveau bulletin municipal avec l'ensemble des élus et du personnel communal, vous offrir tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. J'espère que ces fêtes vous permettront de passer de bons moments en famille et entre amis.

Ensemble ayons une pensée pour ceux qui sont confrontés à la solitude, la maladie, ou au départ d'un être cher.

Une nouvelle fois, je remercie l'équipe municipale, le réseau associatif, les bénévoles pour leur collaboration à la réussite de nos projets.

2019 : Le principal chantier de l'année qui est la réhabilitation d'une maison en centre-bourg (pour la location) avance à très grands pas. Les travaux seront terminés au cours du 1^{er} trimestre 2020.

Vous trouverez dans ce bulletin tous les travaux réalisés en 2019 ou en cours, les achats... mais également des informations sur la vie communale (état civil, manifestations diverses) et enfin les informations locales et utiles.

En 2020, le recensement de la population aura lieu sur notre commune. Il se déroulera du 16 janvier au 15 février. Merci de réserver le meilleur accueil à notre agent recenseur. Votre participation est obligatoire.

Les diverses réformes territoriales et la baisse des dotations nous contraignent à une gestion rigoureuse qui doit permettre de préparer l'avenir avec plus de sérénité. Vous avez pu le constater les taxes communales, cette année encore, n'ont pas augmentées.

Nous espérons que vous avez apprécié les décorations de Noël installées dans le village. Elles sont là pour nous faire rêver et partager ensemble la magie de Noël. C'est notre manière de vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année.

Ensemble, continuons dans ce même état d'esprit qui nous anime quotidiennement pour que malgré un contexte national perturbé, nous puissions atteindre le même objectif « Le Bonheur pour Tous ».

C'est avec plaisir que je vous convie à la traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 12 janvier 2020 à 11h00 à la salle multifonctions.

Bonnes fêtes de fin d'année !

Bien à vous,

Le Maire,

Barbara Nicolas



Travaux réalisés en 2019 :

Achats:

La commune a fait l'acquisition de deux réfrigérateurs pour la salle municipale pour un montant de 1 198,01 €.

Nous envisageons de changer le congélateur très prochainement.

Fonctionnement : Entretien

- La toiture du garage communal de l'ancienne école va être rénovée par l'Entreprise CLAISTRAT, pour un montant de 3 639,82 €. Ces travaux vont être réalisés fin novembre.
- Les enrobés ont été faits.
- Nous avons procédé à une multitude de travaux d'entretien sur les bâtiments :
 - panneau d'affichage,
 - nez de marches de la salle multifonctions,
 - changement lanterne de l'éclairage public,
 - entretien du matériel communal et espaces verts, etc...
 - la mise en place des décorations de Noël par les agents communaux.



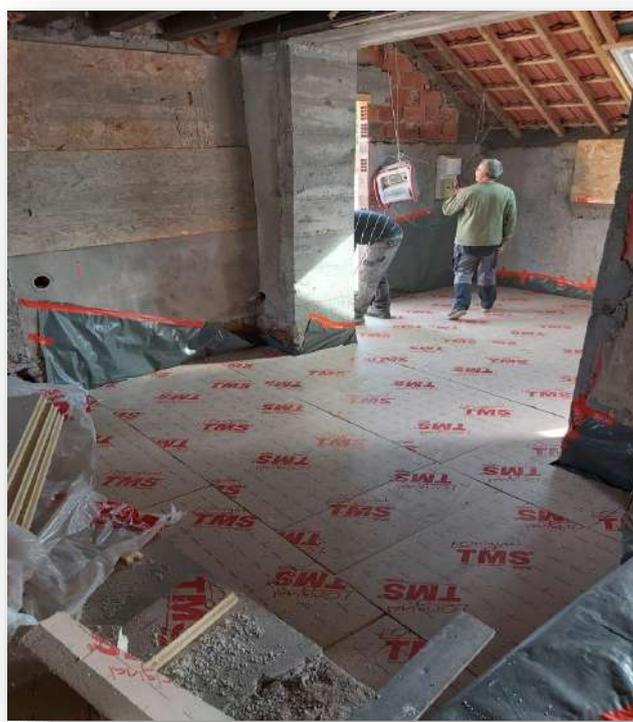
Investissement

- Comme vous pouvez le constater, les travaux de réhabilitation de la maison située en centre-bourg, avancent à grands pas.

Avant



Travaux en cours





- L'Entreprise JEAUMOT a procédé au changement des radiateurs dans les logements du presbytère. Ceux-ci sont très performants.

Les locataires peuvent bénéficier d'un meilleur confort et surtout de factures plus allégées.

Nous avons bénéficié de deux subventions de l'état :

- DETR, pour un montant de 5 071,15 €, soit 40 %,
- DSIL, pour un montant de 5 071,17 €, soit 40 %.
 - Le montant du reste à charge pour la commune est de 2 535,58 €, soit 20 % du montant total de 12 677 €.
- Voirie : Des travaux de voirie ont eu lieu début décembre sur la VC N° 101 S1 "Le Breux" pour un montant de 20 000 €.



Manifestations passées:

En quelques mots :

Cet été beaucoup de vacanciers ont pu se joindre à nous et profiter des manifestations. Le soleil était de la partie, sauf hélas, pour la brocante.

- **Le Comité des fêtes :**

Le 20 juillet 2019 : Soirée entrecôte frites

Le 22 septembre 2019 : Marché - Vide grenier



Les exposants et les organisateurs n'ont pas eu de chance ; la pluie a chassé les participants.



- **L'association des retraités :**

Reprise de toutes les activités : gymnastique volontaire le mardi matin de 9 h 00 à 10 h 00, body zen le jeudi matin aux mêmes horaires, après-midi récréatifs chaque 2ème jeudi du mois autour de jeux de cartes et de société à partir de 14 h 30. Le dernier mercredi du mois, ce sont des jeux et des animations.

Le 29 janvier 2020 : Galette des rois

Le 25 mars 2020 : choucroute

Courant 2020 : Voyage (date non déterminée)

Un nouveau bureau a été élu. La présidence revient à Roseline Rodet, Le vice-président est Jean-Claude Gancel, la trésorière Josette Naturel et le secrétaire Jean-Claude Allorent.

Le 11 novembre 2019 : Commémoration de l'armistice

La cérémonie a eu lieu au monument aux morts. Elle a été suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité.



Le 24 novembre 2019 : Le repas des aînés

Il s'est déroulé dans la bonne humeur et la bonne ambiance. Le repas délicieux a été réalisé par Mr NOC. La soirée s'est terminée par la traditionnelle belote.



Le 8 décembre 2019 : 19^{ème} marché de Noël organisé par l'association "Evènements et Loisirs Mouhersiens et la commune

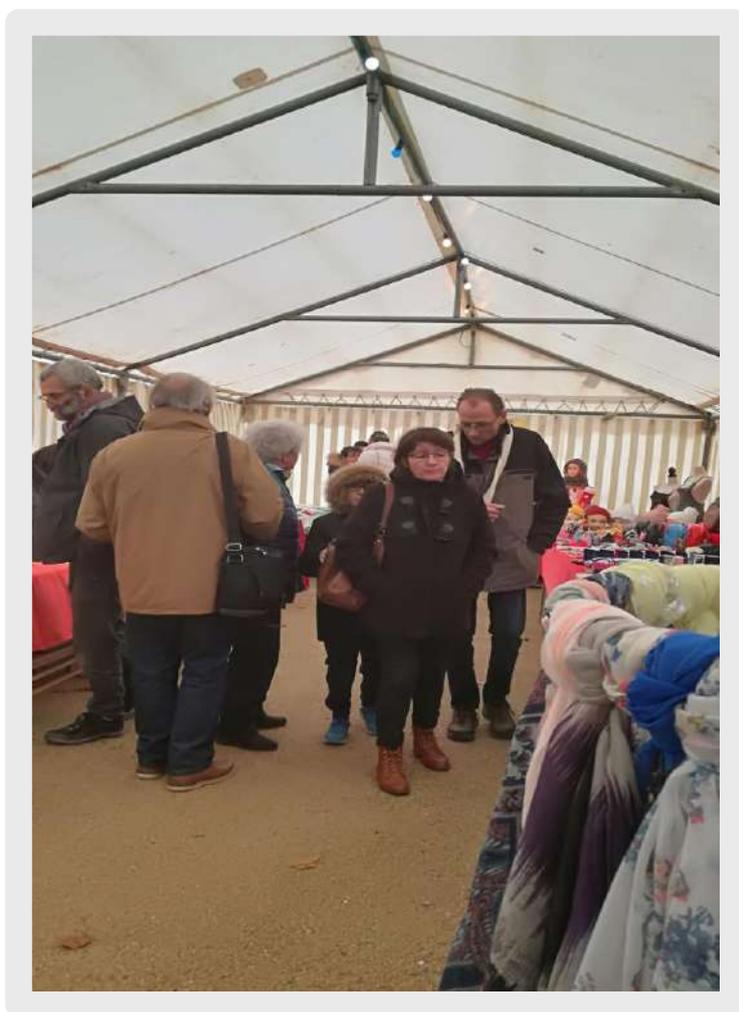
L'évènement a attiré beaucoup de monde pour la satisfaction des nombreux exposants et commerçants.

Les marcheurs étaient au rendez-vous, 38 personnes ont fait le déplacement pour participer à la randonnée pédestre organisée et tracée par Véronique et Arnaud.

Comme chaque année, la traditionnelle tête de veau servie à la salle multifonctions a rencontré un grand succès.

L'animation était assurée tout au long de cette journée par Bruno Parry « Les Fêtards ».

La journée s'est terminée par un concert d'orgue de barbarie dans l'église, donné par Claude Ferré alias Claudius Binoche "Le Marchand de Bonheur" et sa complice "Graine d'Ortie».



Manifestations à venir :

- **Le 22 décembre 2019 : Le Noël des enfants**
- **Le 12 janvier 2020 : La cérémonie des vœux de la municipalité**



ETAT CIVIL



Décès

Personnes domiciliées, nées à Mouhers et/ou inhumées au cimetière de Mouhers :

Année 2019

M. Serge RIBAUD, le 4 juillet 2019

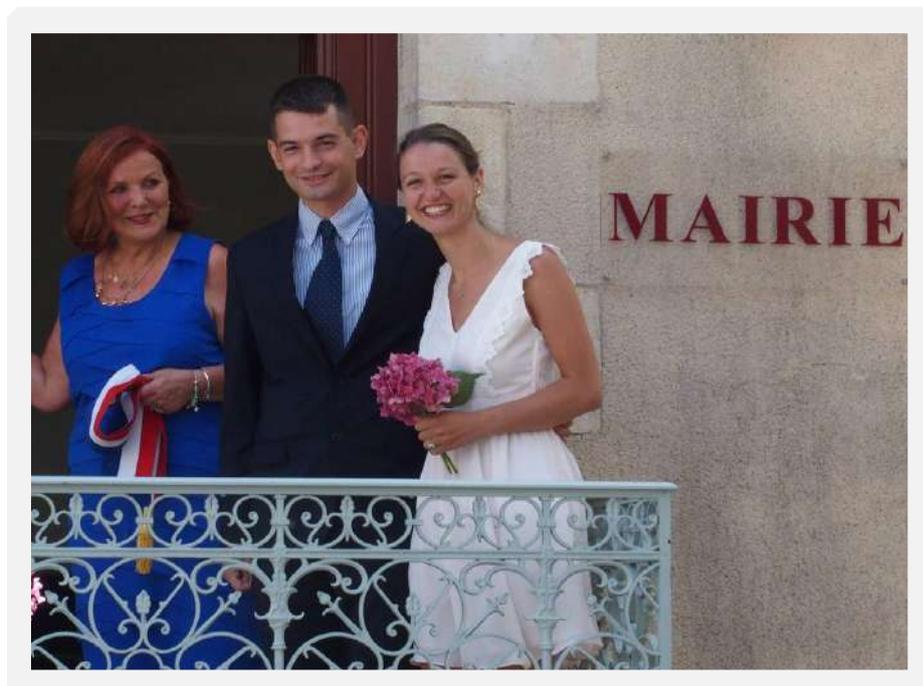
M. Daniel MARIOTAT, le 20 septembre 2019

M. Roger GUILLOT, le 24 septembre 2019

M. Roger BOZEC, le 13 novembre 2019

Mme Odette MASSICOT, née CHAUSSE, le 19 novembre 2019

Mariages

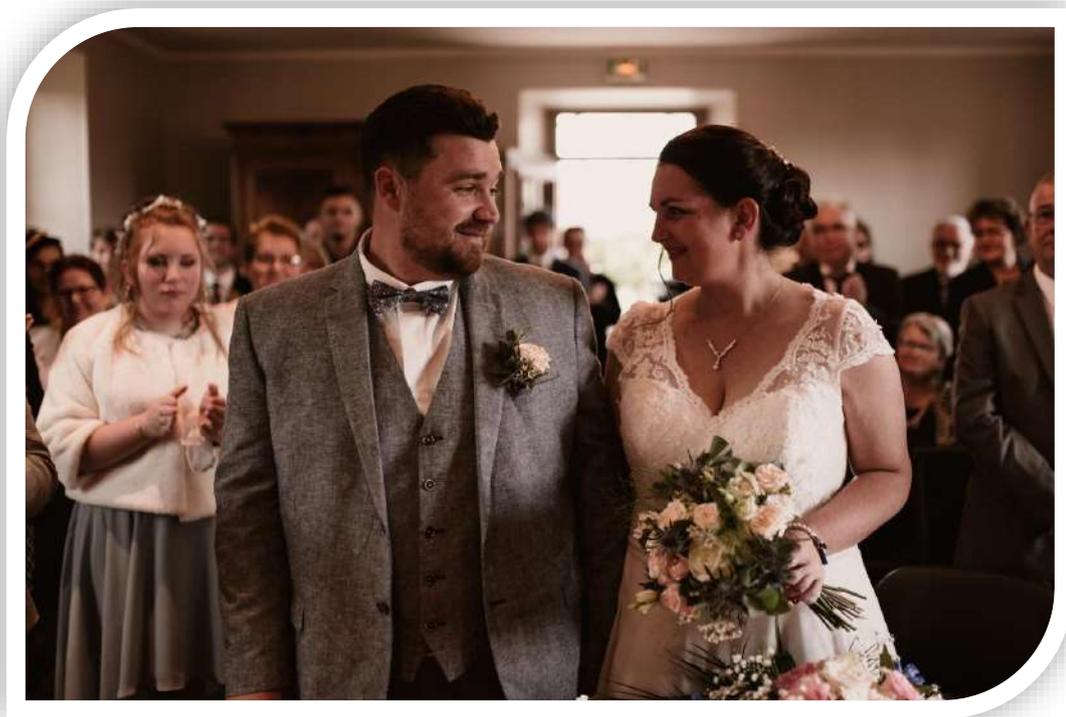


Mr Loïs BEHAGHEL et Melle Domitille ROLLIN, le 31 juillet 2019



Mr Aurélien DECHATRE et Melle Nadège MARIOLLES, le 24 août 2019





Mr Steve BERTHELOT et Melle Angélique BUREAU, le 19 octobre 2019

Naissance



Celya WENGER, le 2 octobre 2019



Patrimoine:

• **Audit du Beffroi de l'Eglise :**

Suite à la visite annuelle de l'Entreprise BODET Campanaire relative à l'entretien des cloches, le technicien a constaté plusieurs anomalies :

- installation électrique du campanaire très vétuste,
- beffroi pris dans la maçonnerie,
- coq bloqué et croix penchée.

Le technicien nous a préconisé de réaliser un audit concernant le beffroi de l'église.

Celui-ci a été effectué et nous avons la liste et l'état des postes défectueux.

Certaines interventions devront être envisagées à court terme. Les priorités les plus urgentes :

- 1 - Tout ce qui concerne les tableaux électriques et leur fonctionnement.
- 2 - Le nettoyage important qui endommage les structures et les cloches (fientes de pigeons).
- 3 - Les accès dans le clocher.

Nous sommes dans l'attente de devis pour ces trois postes.

Il sera important de procéder à des améliorations nécessaires permettant d'éviter certains désordres graves à long terme.

L'audit est consultable aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.



Informations locales:

- **Recensement de la population 2020**

Comme tous les cinq ans, le recensement va se dérouler dans notre commune, **du 16 janvier au 15 février 2020.**

Nous vous présentons notre agent recenseur ainsi que quelques informations.



C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

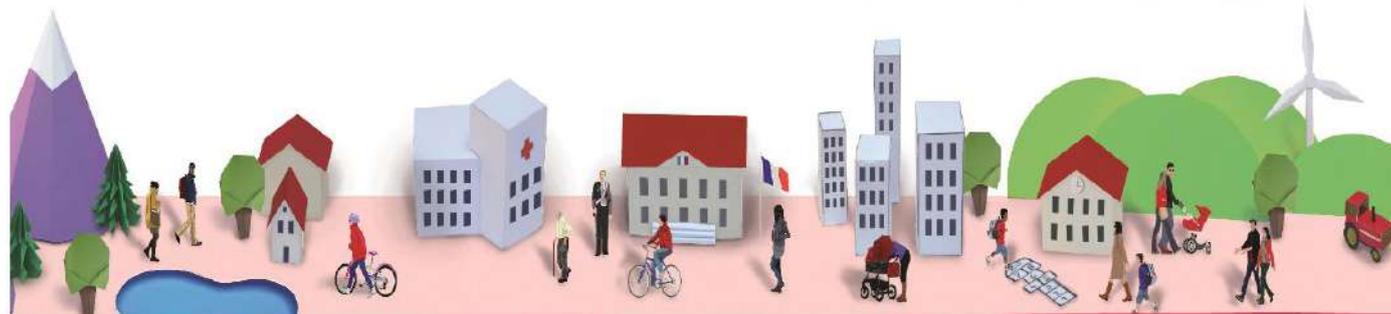
LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr



Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr





Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, Estelle LARTILLAYRE, merci de répondre rapidement après son passage.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire,
Barbara NICOLAS



Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 16 janvier sur le site
www.le-recensement-et-moi.fr

Votre agent recenseur vous remettra vos codes confidentiels de connexion.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront remises à l'Insee pour établir des **statistiques rigoureusement anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.

Le recensement est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2018A001EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2018 à 2022 – Arrêté en date du 2 décembre 2018.

Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse, vous pouvez être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Ces réponses seront conservées jusqu'au 31 décembre de l'année de l'enquête. Leur usage et leur accès sont strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Insee est seul destinataire des données identifiantes (nom et coordonnées), ainsi que le prestataire, habilité par le Comité du secret de la statistique publique, et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Les données d'identification seront conservées par le service producteur jusqu'au 31 décembre de l'année de l'enquête.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de la direction régionale de l'Insee dont dépend la personne concernée et dont l'adresse figure sur le site www.insee.fr. Le délégué à la protection des données pour cette opération est le Délégué à la protection des données des ministères économique et financier que vous pouvez contacter à l'adresse : Délégation aux Systèmes d'Information – 139, rue de Bercy Télédéc 322 – 75572 PARIS Cedex 12. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Cnil.

- **Appartement à louer :**

Résidence du Presbytère

Un appartement de 82,86 m² au prix de 420 € mensuel.

S'adresser à la mairie pour toutes informations diverses.

Toute demande de location et de visite doit être faite auprès de l'OPAC qui effectue la gestion de nos appartements.

Locaux commerciaux (bureaux) dans le bâtiment de l'ancienne école

A louer bureaux à usage commercial au bourg de Mouhers.

Pour plus de renseignement, vous adresser à la Mairie : 02 54 30 81 28.



- **Fermeture de la Mairie pendant les fêtes de fin d'année :**

**DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019
AU VENDREDI 3 JANVIER 2020 INCLUS.**

REOUVERTURE LE LUNDI 6 JANVIER 2020 A 9H.



EN CAS D'URGENCE

MERCI DE CONTACTER
MADAME LE MAIRE AU : 06.82.39.86.83
OU SES ADJOINTS AU :
06.61.82.64.04
06.07.94.95.95
07.67.75.05.



Informations utiles:

- **Le grand débat national : Mon territoire en cartes**

Indre

CC du Val de Bouzanne

Fiche d'identité de mon territoire



POPULATION

	CC du Val de Bouzanne	Indre	Centre-Val de Loire	France
Nombre d'habitants	6 033	223 505	2 577 866	66 361 658
Taux d'évolution de la population (2011-2016)	-0,1 %	-0,6 %	0,2 %	0,4 %
Part des moins de 15 ans	16,2 %	15,4 %	18 %	18,4 %
Part des 65 ans et plus	24 %	26,1 %	20,9 %	18,6 %



LOGEMENT

	CC du Val de Bouzanne	Indre	Centre-Val de Loire	France
Nombre de logements	3 939	137 780	1 363 050	35 182 117
Part des logements vacants	14,9 %	13 %	9,6 %	8 %
Part des résidences secondaires	14,5 %	10,3 %	6,3 %	9,5 %
Part des locataires du parc privé	11,8 %	15,6 %	19,8 %	25,3 %



EMPLOI

	CC du Val de Bouzanne	Indre	Centre-Val de Loire	France
Nombre d'emplois	1 457	84 505	981 362	26 317 599
Taux d'activité des 15-64 ans	75,8 %	73,6 %	74,6 %	73,7 %
Part de l'emploi salarié dans l'industrie	10,2 %	18,8 %	16,9 %	13,1 %

Sources : Insee (population au 1er janvier 2016, RP 2015 pour les autres indicateurs)

Note : en cas d'EPCI à cheval sur plusieurs départements, on affecte le département où réside la plus forte part de population de l'EPCI.



- **En Centre'Aidant : Ateliers**



En Centre'aidant

- Vous accompagnez **un proche** âgé ou touché par la maladie ? **Venez participer à nos ateliers**

À partir du
21
OCTOBRE

Centre socio-culturel
7 rue du château
BRIANTES



Découvrez
nos ateliers

Informations et inscriptions

auprès de Pauline Fortin

06 70 49 39 06

pauline.fortin@murec.fr

 Mutuelle Française Centre-Val de Loire
Union régionale régie par le livre I du Code
de la mutualité - N° Siren 333 445 034



Thématiques	Dates	Horaires et lieu
Méditation pleine conscience	2 décembre 2019	Centre socio-culturel 7 rue du château BRIANTES Tous les lundis de 10h à 12h
Sophrologie	9 décembre 2019	
Soins des mains	16 décembre 2019	
Bienfaits des huiles essentielles	6 janvier 2020	
Médiation animale	13 janvier 2020	
Voyage sonore	20 janvier 2020	
Initiation au numérique	Du 21 octobre au 25 novembre 2019	Même lieu tous les lundis (sauf 11 novembre) de 10h à 12h

Pour vous aider

Sous certaines conditions et dans la limite des places disponibles

Un accueil de votre proche vous sera proposé



- Elections municipales 2020



INSCRIT(E)

**Pour voter
en 2020...**

Élections municipales

... vous avez jusqu'au 7 février 2020
pour vous inscrire sur les listes électorales.

RENSEIGNEMENTS SERVICE ÉLECTIONS



- Le Graine Centre-Val de Loire et CPIE Brenne-Berry souhaitent lancer un « Défi Familiales à Alimentation Positive » sur le territoire du Pays de la Châtre en Berry.

MANGEONS MIEUX !

Défi Familiales à Alimentation Positive
Pays de La Châtre en Berry
A partir d'octobre 2019

5 ATELIERS accessibles toute l'année !

- Visite de ferme bio : 1er rdv !
- Cuisine anti-gaspi
- Diététique/cuisine
- Contenants / Additifs / Zéro-Déchets
- Jardinage/Plantes sauvages

+ D'ALIMENTS BIO ET LOCAUX à budget constant !

- 1 accompagnement pour manger des aliments sains, près de chez vous, sans augmenter votre budget !
- 5 ateliers pratiques, ludiques et conviviaux

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Loubna Tahif - CPIE BRENNE-BERRY - 09 81 75 77 71
loubna-tahif@cpiebrenne.org



MANGEONS MIEUX !

Défi Familles à Alimentation Positive
Pays de La Châtre en Berry
A partir d'octobre 2019

L'OBJECTIF

Sur plusieurs territoires, nous accompagnons celles et ceux qui le souhaitent à augmenter leur part de produits bio et locaux. Le pari est que l'on peut avoir une alimentation savoureuse, équilibrée, biologique et locale sans augmenter son budget alimentaire.

COMMENT ÇA MARCHE ?

6 temps forts sont proposés tous les ans, auxquels chacun-e peut participer librement, sur simple inscription. Ces temps ont pour vocation de découvrir de nouveaux lieux d'approvisionnement et de nouveaux produits, des bases de diététique pour varier, équilibrer et faire évoluer son alimentation, des recettes et techniques pour cuisiner restes et fans, peaux..., les bases pour un jardin potager ou la consommation de plantes sauvages, sur les contenants et additifs alimentaires...

AU PROGRAMME :

- 1 Visite de ferme bio
- 1 atelier Diététique/cuisine
- 1 atelier Jardinage/Plantes sauvages
- 1 atelier Cuisine anti-gaspi
- 1 atelier Contenants / Additifs / Zéro-Déchets
- 1 grande journée conviviale d'animations et rencontres

CALENDRIER

Les dates précises seront disponibles à partir de mi-septembre

- De juin à septembre : Appel à participation
- Octobre : Visite de ferme
- Décembre, février, avril, juin : Ateliers
- Novembre, janvier, mars, mai : Saisie et suivi de son budget pour les participant-e-s qui le souhaitent

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Loubna Tahif - CPIE BRENNE-BERRY

09 81 75 77 71 - loubna-tahif@cpiebrenne.org



Jeux : Solution page 31

8						7		
			3		6	9		
4	6	2						8
	8				3			2
1			4		8			6
5			2				9	
6						2	4	9
		4	6		2			
		1						7

8	2			1		3	9	
		9			8		7	
			4	6				
6	9			8		2		
1	7	4		3		5	6	8
		3		4			1	7
				5	6			
	6		8			4		
	5	7		9			8	2

Mots mêlés Thème : Noël

S	A	P	I	N	N	E	I	G	E	P	E
A	A	M	E	L	A	S	U	R	E	J	N
N	D	R	E	V	E	I	L	L	O	N	N
T	P	I	E	B	R	A	B	X	I	C	E
O	R	N	N	L	B	R	B	U	R	T	R
N	T	A	A	D	M	F	U	E	T	L	E
E	E	N	I	M	E	H	C	O	L	C	T
S	D	B	H	N	C	H	H	V	L	O	E
E	T	O	I	L	E	T	E	U	O	J	F
C	U	U	A	E	D	A	C	H	A	N	T
X	T	L	E	N	I	T	U	L	E	O	N
E	M	E	S	S	E	G	A	M	O	U	R

www.funiceimons.com

AMOUR	DINDE	MAGES
AVENT	ETOILE	MESSE
BARBE	EXCES	NEIGE
BOULE	FETE	NOEL
BUCHE	FRAIS	RENNE
CADEAU	GUIRLANDE	REVEILLON

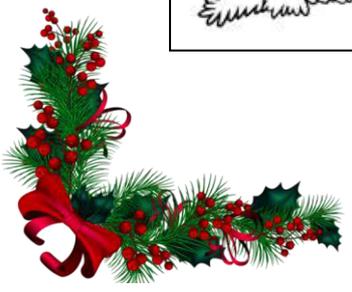


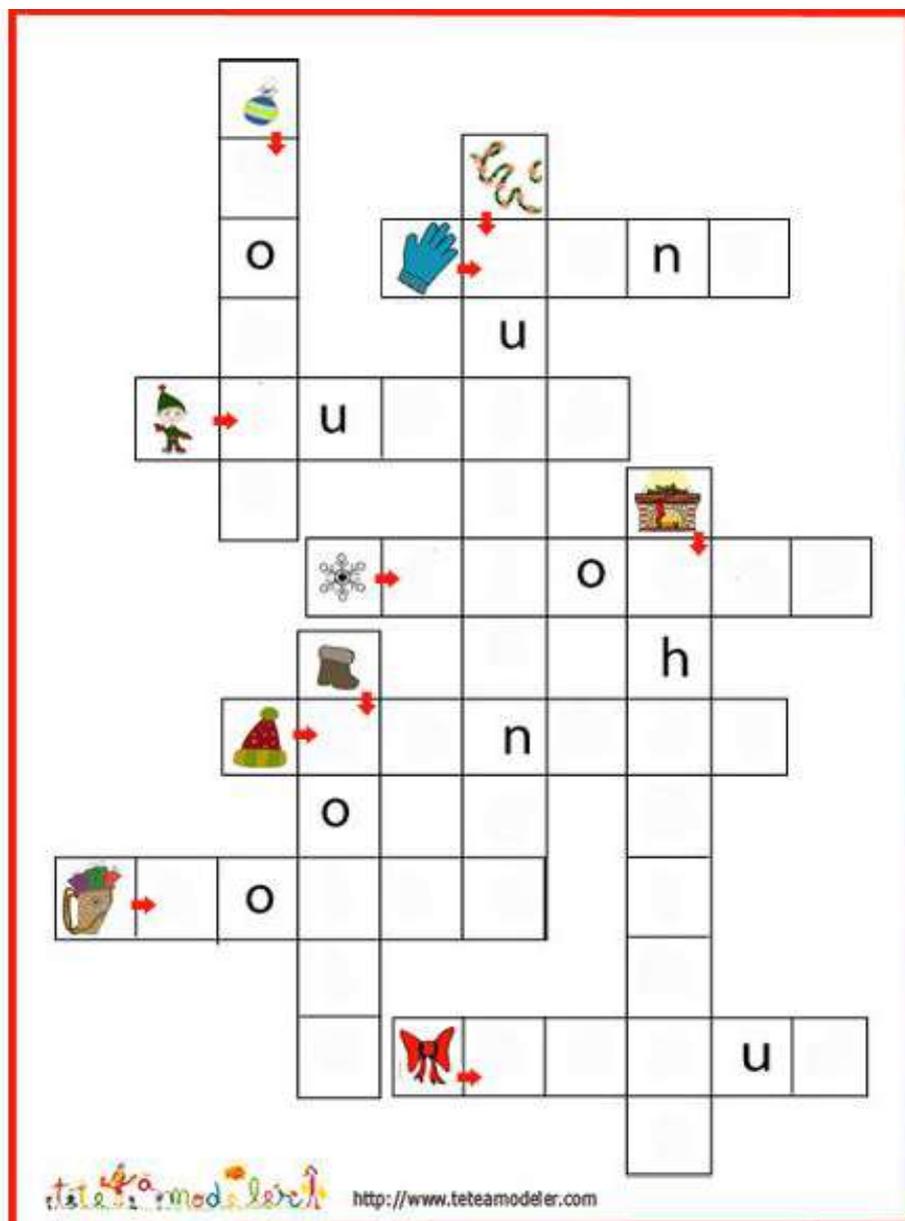
Jeux pour les enfants :

3 horizontal

3 Vertical

lululataupe.com





Solution des Jeux :

Page 28

8	3	9	5	2	4	7	6	1
7	1	5	3	8	6	9	2	4
4	6	2	9	1	7	3	5	8
9	8	6	7	5	3	4	1	2
1	2	3	4	9	8	5	7	6
5	4	7	2	6	1	8	9	3
6	7	8	1	3	5	2	4	9
3	9	4	6	7	2	1	8	5
2	5	1	8	4	9	6	3	7

8	2	6	5	1	7	3	9	4
5	4	9	3	2	8	1	7	6
7	3	1	4	6	9	8	2	5
6	9	5	7	8	1	2	4	3
1	7	4	9	3	2	5	6	8
2	8	3	6	4	5	9	1	7
4	1	8	2	5	6	7	3	9
9	6	2	8	7	3	4	5	1
3	5	7	1	9	4	6	8	2

Solution des Mots Mêlés : Le mot mystère est : Papillote

Page 29

Mots croisés sur le thème de Noël :

1 : RENNE

6 : CHAUSSON

2 : LUTIN

7 : CHEMINÉE

3 horizontal : CADEAU

8 : ÉTOILE

3 vertical : CLOCHE

9 : SAPIN

4 : FLOCON

10 : BOULE

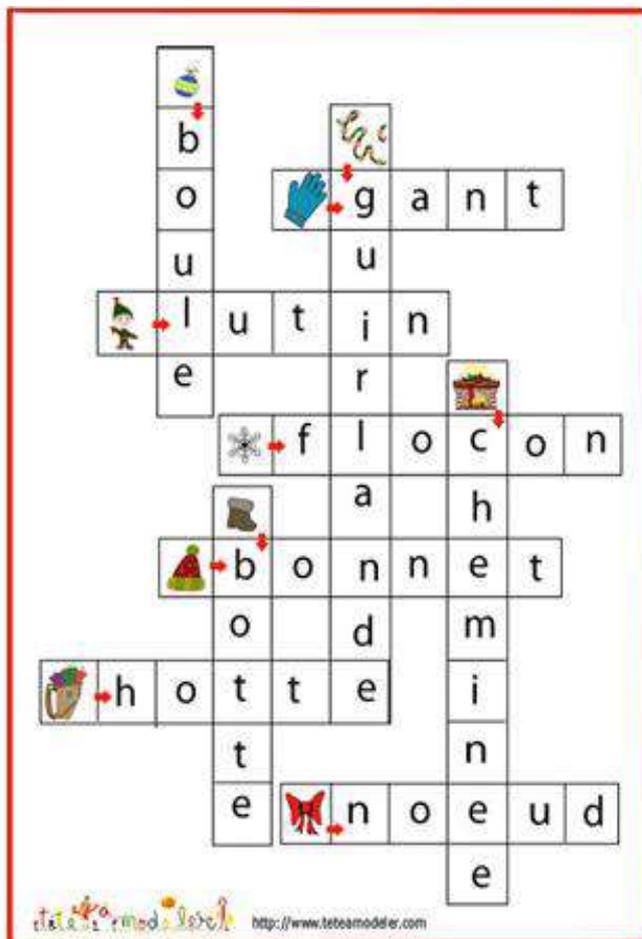
5 : BOUGIE

11 : HOTTE

12 : TRAÎNEAU

13 : HOUX





Ce bulletin municipal est réalisé en collaboration avec la Mairie,
par Mme PINOTEAU Sylvie, Mme PLUMMER Karen
Conseillers municipaux

*



ANNEXES

- *Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal de Mouhers du 11 juillet 2019*
- *Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal de Mouhers du 3 octobre 2019*

